

DES MONOGRAPHIES POUR MIEUX COMPRENDRE L'ACTION DES TÊTES DE RÉSEAU ASSOCIATIVES

Monographie n°3 DÉFENDRE, CONSEILLER, PARTAGER POUR PROTÉGER

MISSION

**DÉFENDRE LES DROITS DE L'ENFANT
ET DES JEUNES ADULTES, ASSURER LEUR BIEN-ÊTRE.**

LA CNAPE AGIT DANS LES DOMAINES DE :
LA PROTECTION DE L'ENFANCE, LA JUSTICE PÉNALE
DES MINEURS, L'ENFANCE EN SITUATION DE HANDICAP,
LES JEUNES ADULTES ET LA PRÉVENTION.



CNAPE

> *Convention nationale des associations
de protection de l'enfant* <

Créée en **1948** - sous le nom d'UNARSEA (*union nationale
des associations de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence*)

158 adhérents dont **125** associations gestionnaires,
11 mouvements et groupements, **1** association nationale
d'usagers et **21** adhérents individuels

11 salariés nationaux
et **12** délégués régionaux

€
Budget
1,2 M€

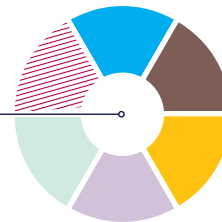


FONCTIONS

La CNAPE réalise 5 des 6 fonctions identifiées. La fonction centrale de plaidoyer est nourrie par la mise en réseau, l'animation et l'ingénierie.

En effet, la CNAPE a avant tout un rôle de décryptage, d'analyse et d'expertise sur des problématiques précises, souvent en lien avec l'actualité normative ou sociale.

La mise en réseau est une fonction importante pour coordonner la pluralité des membres, et faciliter le partage d'expériences. L'accompagnement personnalisé est d'ordre juridique, politique, et opérationnel, cette fonction est liée avec l'ingénierie.



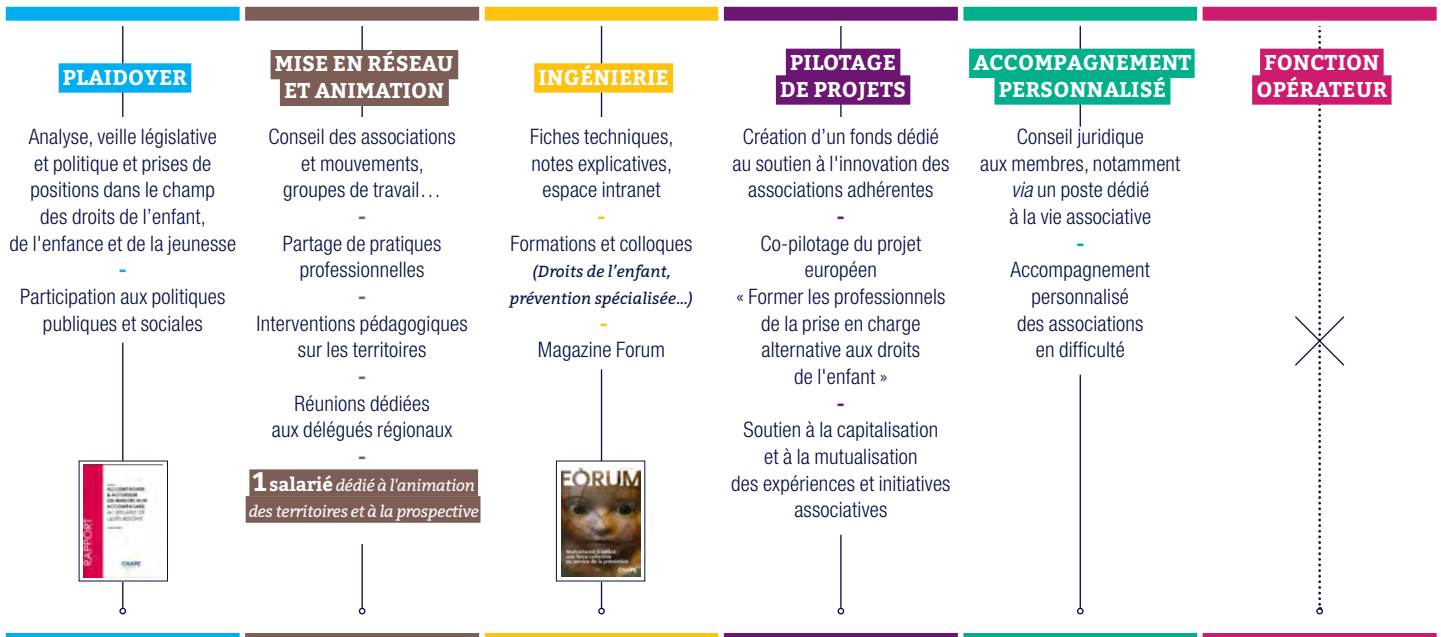
- PLAIDOYER
- MISE EN RÉSEAU ET ANIMATION
- INGÉNIERIE
- PILOTAGE DE PROJETS
- ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
- FONCTION OPÉRATEUR

FINALITÉS

SE RENFORCER
INFLUENCER
INNOVER



EXEMPLES D'ACTIVITÉS



La CNAPE se positionne en tant qu'interlocutrice prioritaire sur le champ de la protection de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.

Elle apporte de l'expertise sur des sujets précis, investit dans la recherche à court et long terme et pilote des commissions ainsi que des groupes de travail.

Par exemple, le groupe sur la maltraitance des enfants est composé de chercheurs, de médecins, et d'acteurs publics et associatifs investis sur ces sujets.

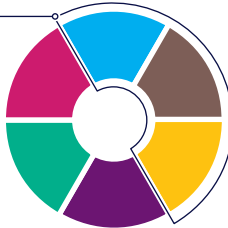


RÉSEAU TERRITORIAL

Les délégués régionaux sont le relais de représentation de la CNAPE sur les territoires. Ces derniers interviennent à titre bénévole en faveur de la tête de réseau, et ont pour la plupart la particularité d'être salariés d'une association adhérente.

Ils sont à la fois identifiés en tant qu'acteurs du territoire et en tant que représentants de la CNAPE, ce qui leur confère divers leviers d'action. Ils se situent à un niveau clé de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques locales, ce qui les amène à être en lien régulier avec les pouvoirs publics du territoire. Les délégués régionaux bénéficient enfin des outils et de l'accompagnement du siège national.

Fonctions dominantes à échelle nationale

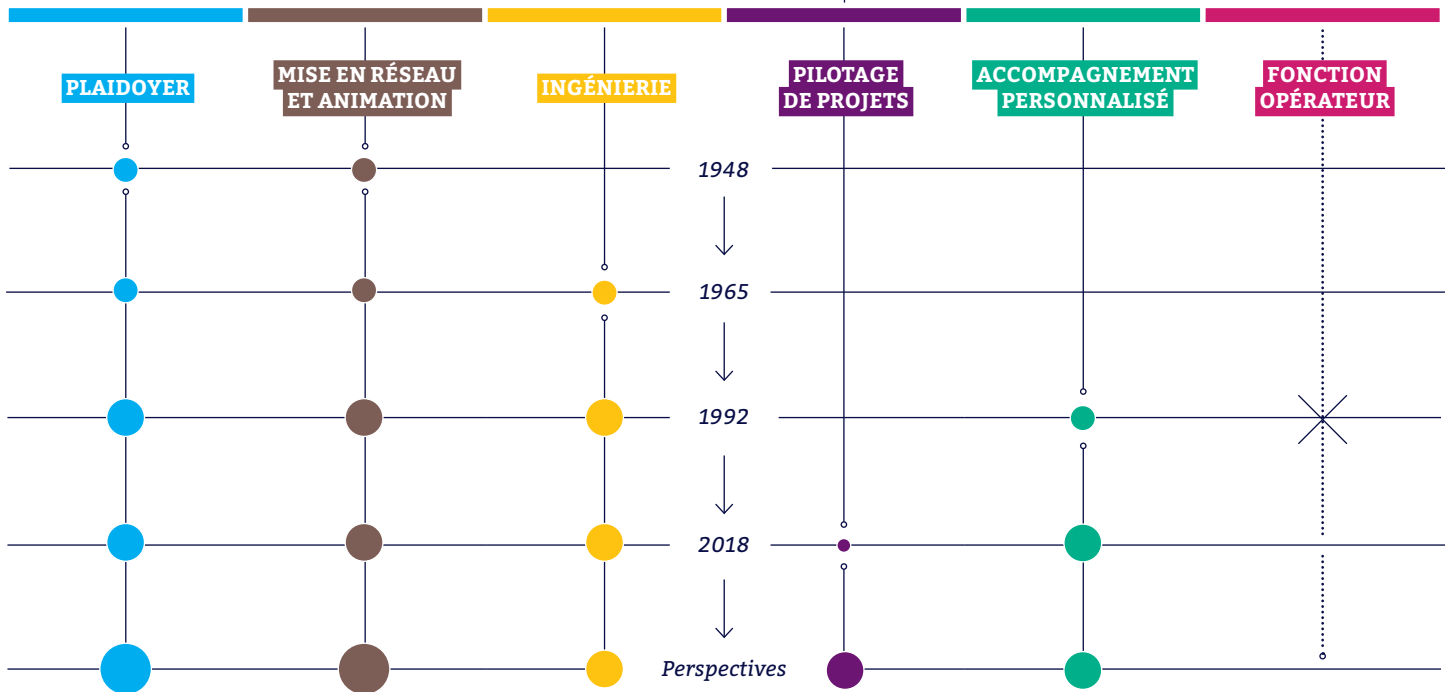


Fonctions dominantes à échelle territoriale



ÉVOLUTION

à échelle nationale



Les territoires sont un enjeu majeur pris de plus en plus en compte par la CNAPE, notamment en faisant le choix de s'impliquer au plus proche des réalités locales et des lieux de vie des personnes.

L'autre enjeu est le renforcement du plaidoyer, pour peser davantage sur l'élaboration des politiques publiques.

La CNAPE souhaite donner une meilleure visibilité à ses réflexions et ses actions, mais aussi être connue et reconnue comme une interlocutrice incontournable sur les thématiques de l'enfance et de la jeunesse. Ce plaidoyer vise également à atteindre le grand public, auprès duquel elle envisage des actions d'information et de sensibilisation concernant les droits, les difficultés des enfants et des jeunes, et les enjeux de société.